



7 et 8 Juin 2024

83^e RALLYE NATIONAL

NICE JEAN BEHRA

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

VHC VHRS VMRS

© Julien Pixelrallye



MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR



FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REGLEMENT PARTICULIER MODERNES



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

83^{ème} RALLYE NATIONAL NICE - JEAN BEHRA. NPEA 7 et 8 juin 2024 REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 8 avril 2024
Ouverture des engagements	Dès parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 27 mai 2024
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 31 mai 2024

DATES ET HEURES DE RECONNAISSANCES :

Dimanche 2 juin et Vendredi 7 juin 2024 de 9h00 à 18h00

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Jeudi 6 juin 2024 de 13h00 à 18h00 :

Pré-vérifications administratives, au Musée National des Sports (Stade Allianz Riviera, Allée Camille Muffat)

Chaque équipage devra présenter les pièces suivantes :

- **Permis et licence en cours du pilote et du copilote**
- **Passeport technique du véhicule**

Afin de pouvoir retirer l'ensemble des documents

Vendredi 7 juin 2024 de 13h00 à 18h00 :

Musée National des Sports (Stade Allianz Riviera, Bd des jardiniers à Nice)

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Vendredi 7 juin 2024 de 13h15 à 18h15,

Heure de mise en place du parc de départ : Vendredi 7 juin 2024 à 13h00

Stade Allianz Riviera, Allée Camille Muffat, 06200 Nice

9 Rue Massenet-06000 Nice

www.asacnice.fr

06.13.59.08.84

asacnice@gmail.com

Siret 78261609800011



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

1ère réunion du collège des commissaires sportifs :

Vendredi 7 juin 2024 à 17H00 Musée National des Sports
(Stade Allianz Riviera, Bd des jardiniers à Nice)

Publication des équipages admis au départ : Vendredi 7 juin 2024 à 19h00 (www.pksoft.fr)

Briefing des pilotes :

Briefing écrit remis contre émargement au contrôle administratif

Départ 1ère ETAPE :

1^{er} concurrent : Vendredi 7 juin 2024 à 19h00,
Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice
L'ordre de départ sera comme suit : VHC - Moderne

Arrivée 1ère ETAPE :

1^{er} Concurrent : Vendredi 7 juin 2024 à 20h05,
Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice

Départ 2ème ETAPE :

1^{er} concurrent : Samedi 8 juin 2024 à 7h00,
Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice
L'ordre de départ sera comme suit : VHC - Moderne – VHRS – VMRS

Arrivée 2ème ETAPE :

1^{er} Concurrent : Samedi 8 juin 2024 à 18h31,
Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice

Vérifications finales : Samedi 8 juin 2024 au Garage TRENTO 3 Avenue Charles Alunni, 06390 CONTES.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye : Samedi 8 juin 2024
30mn après l'arrivée du dernier concurrent

Tableau d'affichage officiel : SPORTITY code 0708

Remise des prix : Samedi 8 juin 2024 au Podium d'arrivée.

9 Rue Massenet-06000 Nice

www.asacnice.fr

06.13.59.08.84

asacnice@gmail.com

Siret 78261609800011



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club de Nice en partenariat avec le Musée National des Sports, organise les 7 et 8 juin 2024 en qualité d'organisateur administratif et technique le :

83^{ème} RALLYE NATIONAL NICE JEAN BEHRA

Le présent règlement a été enregistré par la ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sous le numéro 24 le 02/04/2024 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 309 en date du 22/04/2024

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

COMITE D'ORGANISATION :

Président : MARTINI Éric

Membres : CORNIGLION Christelle, ECK Françoise, MICHAUD Sandrine, NAS DE TOURRIS Emmanuelle, RIDEZ-ECK Roxanne, TERZI Astrid, BERENGHIER Jérôme, GUILLOCHON Grégory, GUILLOCHON Jean-Jacques, GUERRIERI Patrick, MARTINI Maxime, MASSIERA Jérémy, MICHAUD Jean-Philippe, NIZIER Hervé, OLIVARI Philippe, PELLEGATTA Romain, RUFFIN Pierre

Secrétariat du Rallye et Permanence du Rallye.

Jusqu'au Mercredi 5 juin 2024 à 21h00 : 9 rue Massenet, 06000 NICE.

A partir du Jeudi 6 juin 2024 à 13h00 : Musée National des Sports (Stade Allianz Riviera, Bd des jardiniers à Nice)

Portable : 06-13-59-08-84

Email : asacnice@gmail.com

Site Web : www.asacnice.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

Nom : CORNIGLION Christelle

ASAC de NICE

9 Rue Massenet, 06000 Nice

Portable : 06 13 59 08 84

Email asacnice@gmail.com

9 Rue Massenet-06000 Nice

www.asacnice.fr

06.13.59.08.84

asacnice@gmail.com

Siret 78261609800011



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

1.1. OFFICIELS

Délégué ligue PACA :	FERMIER Ingrid	licence n° 161081
Président du Collège Commissaires Sportifs :	FOTIA Aurore	licence n° 199244
Membres du collège :	RICHARD Robert	licence n° 44762
	PAILLE Serge	licence n° 3335
Directeur de Course :	GALLI Robert	licence n° 9206
Directeurs de course Adjoints :	NAS de TOURRIS Emmanuelle	licence n° 18620
	LOUDINOT Stéphane	licence n° 45980
	GHIGO Gérard	licence n° 1967
	OZON Frédéric	licence n° 200037
Directeur de course Adjoint chargé du BBR :	DAO Serge	licence n° 23974
	DE ZAGIACOMO Jean-Marcel	licence n° 178729
Directeurs de course Adjoints délégués aux ES :	CIER Marc	licence n° 2942
	TEISSEIRE Jean-Claude	licence n° 226136
	BOUVIER Philippe	licence n° 241588
Directeurs de course intermédiaire :	METTON Sylvain	licence n° 2206
	BARNEAUD Michel	licence n° 174402
Commissaires techniques : Responsable moderne :	MAIANO Marc	licence n° 37395
Responsable VH :	BAROLLE André	licence n° 55043
	CASOLARI Daniel	licence n° 187421
	PRADO Philippe	licence n° 56333
	FORESTELLO Jean-Pierre	licence n° 11620
	BRASSART Hervé	licence n° 7192
	DAUMAS Gérard	licence n° 7191
	ASSO Pierre	licence n° 46183
	BERSZAKIEWICZ Bogumila	licence n° 224902
Secrétaire :	LESSER Katia	licence n° 121651
Chargés des relations avec les concurrents :	BOI Jeanne	licence n° 27373
	DESMOTS Patricia	licence n° 4514
	FORESTELLO Isabelle	licence n° 138486
	RICHARD Marie	licence n° 49602
Stagiaire :	FLORIO Connie	licence n° 23736
Voiture Damier :	MICHAUD Sandrine	licence n° 141070
	MICHAUD Jean-Philippe	licence n° 114001
Voitures Sécurité :	BARNOIN Jean-Pierre	licence n° 238314
	BARBERO Joëlle	licence n° 244109
	BUTHIAUX Bastien	licence n° 332879
	PEIRANI Christophe	licence n° 332878

9 Rue Massenet-06000 Nice



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

Médecin Chef Coordinateur au PC :	MAILLOUX André	licence n° 152162
Informatique & Classements :	Pk Soft	
Sécurité radio :	DELTA COM	
Speaker :	GUINTRAND Romain	
Géolocalisation :	VDS Racing	
Juges de fait :	TBA	

1.2. ELIGIBILITE

Le 83^{ème} rallye Nice-Jean Behra compte pour :

- LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2024 COEFFICIENT 3
- LES CHALLENGES RALLYES DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE PACA 2024
- LE CHALLENGE PILOTES & COPILOTES DE L'ASAC NICE 2024

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de confirmation par écrit de leur inscription, une pré-liste sera mise à jour sur le site Internet www.asacnice.fr avec leur horaire de convocation aux vérifications.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Vendredi 7 juin 2024 de 13h00 à 18h00,
Musée National des Sports (Stade Allianz Riviera, allée Camille Muffat)

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Vendredi 7 juin 2024 de 13h15 à 18h15,
Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice
A l'issue des vérifications les véhicules seront admis en parc fermé sur le parking du Stade Allianz Riviera, Boulevard des Jardiniers, 06200 Nice

Les vérifications finales seront effectuées au Garage TRENTO, 3 Avenue Charles ALUNNI, 06390 CONTES au taux horaire de 60 € TTC Maxi.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 83^{ème} Rallye National Nice-Jean Behra doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée,

L'envoi des inscriptions par Email est à privilégier, le paiement pourra s'effectuer par chèque ou virement.

Clôture des engagements le Lundi 27 mai 2024 MINUIT.

Toute demande d'engagement devra être accompagnée :

- **Permis de conduire en cours de validité.**
- **Licence valide pour l'année en cours.**
- **La 1ère page du passeport technique, ainsi que de la fiche d'homologation.**

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **200** voitures maximum à moduler en fonction du nombre d'engagés dans les supports de doublure.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés à :

- **460 € avec** la publicité facultative des organisateurs
- **920 € sans** la publicité facultative des organisateurs
- **430 € pour les équipages (pilote + co-pilote) de l'ASAC NICE**
- **400 €** pour les pilotes inscrits au Trophée JUNIOR réservé aux moins de 25 ans (nés après le 10/06/1999)

Une somme forfaitaire fixée à **36€** sera à rajouter pour le système de géo localisation.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'aurait pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

3.2.9 Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales, une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée.

Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

Retrait de Licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et ce, que l'intervention ait été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quel que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée le Vendredi 7 juin 2024 à partir de 19h00 dans les parcs prévus à cet effet, et indiqués sur le livre de route.

Pendant toute la durée du rallye, **aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors des parcs d'assistance.**

En dehors de ces parcs d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention **ni apport** extérieur.

Cette **éventuelle** intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de fait et toute infraction fera l'objet d'une **pénalité du Collège des Commissaires Sportifs** pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Un seul véhicule d'assistance par voiture de compétition sera autorisé dans les parcs d'assistance.

Le parc d'assistance se situera au Col Pelletier à Blausasc

Ouverture du Parc d'assistance le Vendredi 7 juin 2024 à partir de 19h00.

Toute réservation d'emplacement avant cette date sera automatiquement retirée et pourra entraîner des pénalités de la part du collège des commissaires sportifs au(x) concurrent(s)



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

ARTICLE 5. IDENTIFICATIONS DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront précisées ultérieurement ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION :

Le 83ème Rallye Nice Jean Behra représente un parcours total de 307.83 km

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections

Il comporte un Prologue (P1) et 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 94.58 km

Les épreuves spéciales sont :

Vendredi 7 juin :

- Prologue : NICE-METROPOLE : 2.40 km

Samedi 8 juin :

- ES 1/4 : Peïra Cava - col de Turini – La Bollène : 17.98 km x2
- ES 2/5 : Loda - col saint Roch – La Cabanette : 14.99 km x2
- ES 3/6 : La Tana –Col de la Madone- Peille : 13.12 km x2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

PROLOGUE :

Une première section, dite "prologue", d'une seule ES sera organisée pour déterminer l'ordre des départs des concurrents. Cette ES, ne compte que pour repositionner les concurrents au départ de la section suivante. Les temps réalisés dans cette ES ne sont pas pris en compte pour l'établissement du classement final.

Toutefois les éventuelles pénalités routières infligées au cours du prologue seront prises en considération pour le classement.

Tout pilote qui ne termine pas la première section et/ou l'ES dite "Prologue" sera classé dernier de sa classe sur la liste de départ de la section suivante.

Si plusieurs pilotes sont dans ce cas, leurs positions de départ seront choisies après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des commissaires sportifs. Le(s) pilote(s) sera(ont) considéré(s) comme ayant terminé ledit "Prologue". A ce titre il(s) sera (ont) soumis aux mêmes règlements, dispositions, horaires, restrictions en matière d'assistance qui s'appliquent au rallye.

Par ailleurs il(s) devra (ont) avoir soumis avec succès sa (leur) voiture au contrôle des commissaires techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour la 2ème section.

9 Rue Massenet-06000 Nice



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

6.2.1 RECONNAISSANCES :

Dans tous les rallyes asphalté, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment en matière de vitesse et de bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à TROIS maximum.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.6 Les reconnaissances limitées à 3 passages auront lieu :

Dimanche 2 juin et Vendredi 7 juin 2024 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1 DEPART :

- le Rallye Moderne partira après le rallye VHC

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, **le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.**

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étapes, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante. Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ. Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

9 Rue Massenet-06000 Nice



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

7.5.17.3

Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de lavages, etc.), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée.

Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible.

7.5.20. SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essai sera organisée le Vendredi 7 juin 2024

(Les Combes – La Manda / 2.40 km).

Elle aura lieu de 9h00 à 13h00 pour tous les concurrents.

Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de **100 €** au moment de leur engagement.

Important : Seuls les équipages engagés au 83^{ème} rallye National Nice-Jean Behra, ayant procédé aux pré-vérifications administratives (Jeudi 6 juin) et obtenu l'ensemble des documents prouvant leur conformité pourront participer à cette séance.

Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course selon les normes de sécurité 2024 en vigueur.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Les règles à observer sont les mêmes que celles appliquées en course.

Nombre de passages maximum défini en fonction du nombre de participants.

Tout équipage qui abandonnera pendant la séance d'essai ne pourra prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9 Rue Massenet-06000 Nice



Association Sportive de l'Automobile club de Nice

Fondée en 1947

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Aucun PRIX EN ESPECES ne sera distribué.

SCRATCH	
1 ^{er}	1 Engagement Jean BEHRA 2025
2 ^{ème}	½ Engagement Jean BEHRA 2025
3 ^{ème}	½ Engagement Jean BEHRA 2025
FEMININE	
1 ^{ère}	1 Engagement Jean BEHRA 2025 (3 Partantes) Si moins de 3 partantes 50%
Trophée JUNIOR	
1 ^{er}	1 Engagement Jean BEHRA 2025
2 ^{ème}	½ Engagement Jean BEHRA 2025
3 ^{ème}	½ Engagement Jean BEHRA 2025

Des coupes seront distribuées à tous les équipages classés.

**La remise des prix se déroulera
Samedi 8 juin 2024
Sur le Podium**